 **79, rue de Tocqueville – 75017 PARIS**

 **Site Internet : retraite-fara.com**

 **Président Secrétaire Général Trésorier**

 Dr Henri ROMEU Mme Danièle VERGNON Dr Albert GRONDIN

 16 avenue du Lycée La Barbaudière 5 allée Marie Mauron

 66000 PERPIGNAN 86600 LUSIGNAN GEMENOS 13420

 Tél : 04.68.85.47.22 Tél : 06 74 65 92 54 Tél : 04 42 32 24 30

 Port : 06 21 14 29. 80danielevergnon@yahoo.fr Port : 06 42 75 57 24

 henri.romeu@wanado.fr ahgrondin@wanadoo.fr

Le Président

Dr Henri ROMEU

 Le 10.02.2017

 Monsieur le Docteur Patrick Bouet

 Président du Conseil National de l’Ordre des Médecins

 180, Boulevard Haussmann

 75389 PARIS Cedex 08

 Monsieur le Président,

 J’ai rencontré le 3 mars 2016 le Docteur Kezachian dans les locaux du CNOM pour signaler les difficultés que rencontrent les médecins retraités pour régler leur cotisation à l’Ordre des Médecins. J’étais accompagné de Madame Danièle Vergnon et du Docteur Maurice Letton.

 Le budget des retraités est le plus souvent très étriqué et quelques euros peuvent faire une grande différence. C’est ainsi que le Régime de Base a été augmenté de 0.6%, soit 3,12 €, et que l’ASV et le Régime Complémentaire n’ont pas bougé ce qui compte tenu de l’inflation équivaut à une baisse de 1%.

 La cotisation a été augmentée l’an dernier et cette année du même montant pour les retraités et pour les actifs. Or nous étions convenu, avec le Docteur Kezachian, de limiter l’augmentation des cotisations des retraités à un même pourcentage et non pas à un même montant pour les retraités et les actifs.

 Au-delà de ces augmentations annuelles, je dois vous témoigner que, après leur cessation d’activité, la plupart des médecins cotisent seulement pour continuer de faire partie de leur grande famille médicale, plus que pour avoir la possibilité de rédiger quelques ordonnances pour leurs proches. En raison des difficultés financières qui sont trop souvent les leurs, je vous serais très reconnaissant de bien vouloir étudier la possibilité de baisser la cotisation à une somme plus symbolique de 40 ou 50 euros.

 Je suis à votre disposition pour vous rencontrer et négocier ces propositions si elles vous paraissent acceptables.

 Je vous prie d’agréer, Monsieur le Président, l’expression de mes sentiments les meilleurs et très distingués.

**Réponse téléphonique jeudi 2 mars 2017 à 15 h**

Le Dr Jackie AHR, Trésorier du CNOM , m’a appelé au téléphone pour répondre à mon courrier concernant l’augmentation des cotisations au Conseil de l’Ordre. Mr AHR est lui-même médecin retraité, en cumul emploi-retraite.

Ma lettre a été lue lors d’une réunion du bureau du CNOM et il a été prié de me faire la réponse suivante :

* L’augmentation de la cotisation est une décision collégiale. Il n’a pas été question de l’évaluer en un pourcentage identique pour les actifs et les retraités, mais d’appliquer cette année une augmentation modique.
* La cotisation donne droit à la rédaction d’ordonnances pour les proches.
* Elle donne surtout droit à bénéficier d’une entraide éventuelle en cas de besoin.
* Elle est gérée par les conseils départementaux et ***modulable en fonction des possibilités ou difficultés de chaque cotisant***. Cette adaptation est réalisée sur demande au Président du Conseil Départemental et après enquête.

Il n’y aura donc pas cette année encore de décision favorable concernant nos demandes. Non seulement d’augmentation des cotisations selon un pourcentage identique actifs-retraités et encore moins d’une baisse de la cotisation après l’arrêt d’activité.